

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

PARIS, le 29 mai 1979

Sous-Direction des Actions de
Prévention et de Détection

1, Place de Fontenoy - 75700 . PARIS
Tél. : 567.55.44

DIVISION AP.1

DGS/AP/A

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE

à

MESSIEURS LES PREFETS DE REGION

MESSIEURS LES PREFETS

- Cabinet -

- Cabinet -

CIRCULAIRE N° 58 DU 29 mai 1979

RELATIVE A LA DIFFUSION DE FAUSSES INFORMATIONS
SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

REF. Ma circulaire n° 155 du 16 janvier 1979 relative
à la diffusion de certaines informations incontrôlées
dans les établissements d'hospitalisation publics.-

J'appelle à nouveau votre attention sur la diffusion d'un tract anonyme dénonçant l'utilisation des additifs dans l'alimentation. Ce document comporte une liste de substances dont 18 sont qualifiées de "toxiques" et 27 de "suspectes", selon des informations qui sont présentées comme émanant de l'hôpital de VILLEJUIF. L'Institut Gustave ROUSSY et l'Institut de Recherche sur le Cancer à VILLEJUIF ont précisé, à différentes reprises, qu'ils étaient totalement étrangers à la rédaction et à la diffusion de ce tract. De même, le Ministère de la Santé et de la Famille a dû porter plainte pour faux et usage de faux, la distribution de ces listes ayant parfois été faite avec "en tête" du "Ministère de la Santé".

La distribution du tract dans certains établissements hospitaliers m'avait conduite, dans ma circulaire n° 155 du 16 janvier 1979, à dénoncer de tels procédés. Or, il semble que le même phénomène se produise dans les écoles, les centres sociaux, les crèches, etc ..., risquant ainsi de continuer à semer le doute sur la qualité de l'alimentation et, par conséquent, sur l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir rappeler aux maires de votre département les termes du communiqué de presse, ci-joint, et les inviter à prendre les mesures qui s'imposent pour que les établissements dont ils sont responsables ne puissent paraître cautionner la diffusion de renseignements erronés.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de la Santé

Pr J.C. SOURNIA